



Martine LEGUILLE-BALLOY
Députée de la 4ème circonscription de Vendée
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

M. Julien DENORMANDIE
Ministre de l'Agriculture et de
l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 29 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

Le Président de la République a annoncé hier soir des mesures sanitaires fortes pour lutter contre les conséquences de cette deuxième vague d'épidémie. Dans les prochains jours, le gouvernement devra détailler ces mesures et leur application pour les différents secteurs d'activité et les établissements recevant habituellement du public.

Nous devons tenir compte dans la mise en œuvre de ce deuxième confinement des leçons de la première vague et de la situation dans laquelle se trouvent nos entreprises après plusieurs mois de lutte contre la propagation du virus. Etant présidente du groupe d'études « Cheval » à l'Assemblée nationale, j'ai été en contact régulier avec les établissements équestres pendant cette période difficile et je souhaiterais ainsi appuyer les demandes de la Fédération Française d'Équitation afin d'éviter des conséquences économiques désastreuses pour ce secteur tout en préservant au mieux la santé de nos concitoyens.

La filière équine a pour particularité de gérer un patrimoine vivant, qui ne peut être mis au repos complet pendant la période de confinement. Aussi, malgré l'arrêt de leur activité commerciale et la perte de leurs recettes, ces entreprises continuent de supporter l'ensemble de leurs charges fixes habituelles et d'assurer l'entretien courant et l'exercice physique de leurs équidés, rendant difficile le recours à l'activité partielle.

En outre, des instructions divergentes sur la possibilité ou non pour les propriétaires d'équidés d'accéder aux écuries pendant la première phase de confinement ont conduit à créer des tensions entre les établissements équestres et certains de leurs clients. C'est pourquoi une décision claire semble devoir être prise sur ce sujet dès le début du confinement.

Je soutiens ainsi les demandes de la Fédération concernant :

- L'accès limité et organisé des cavaliers, dans le respect le plus strict des mesures sanitaires, afin d'assurer l'activité physique des poneys et chevaux indispensable à leur bien-être et à leurs besoins vitaux, lorsque le gérant d'écurie n'est pas en mesure de le faire ;



Martine LEGUILLE-BALLOY
Députée de la 4ème circonscription de Vendée
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

- L'accès des propriétaires d'équidés aux écuries de leurs animaux pour en assurer les soins et l'entretien ;
- La mise en place d'un dispositif de soutien pour les établissements qui seraient privés de chiffre d'affaires ;
- Des mesures particulières de soutien pour les employeurs ne pouvant avoir recours au chômage partiel pour leur personnel devant assurer les soins et le bien-être des poneys et chevaux.

Je vous remercie pour votre attention sur les problématiques particulières que rencontre cette filière et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Martine LEGUILLE-BALLOY
Députée de la 4ème circonscription de VENDEE